ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
SERVICE DE LA CHANCELLERIE

Aux partis politiques

Madame la présidente,
Monsieur le président,
Madame la secrétaire,
Monsieur le secrétaire,

Nous vous remettons en annexe l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'État, fixée le 28 février 2027.

Nous vous prions de lire attentivement les règles énoncées dans cet arrêté dans la mesure où elles reprennent les dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques.

La date limite pour le dépôt des listes est fixée **au lundi 4 janvier 2027, à midi.**

Chaque liste doit être appuyée par la signature de **trois électrices et électeurs au moins, domiciliés dans le canton,** et possédant le droit de vote.

La qualité d'électrice ou d'électeur des personnes candidates et des signataires devra être attestée, avant le dépôt de la liste, par l'autorité communale. En raison des vacances scolaires et des fêtes de fin d'année, nous vous invitons à prendre vos dispositions suffisamment à l'avance.

Dans l'optique d'une publication sur le site Internet www.ne.ch, les partis politiques ou groupes d'électrices et électeurs voudront bien nous remettre **une photographie numérisée des personnes candidates** au format JPEG (largeur 120 pixels, hauteur 160 pixels). La dénomination du fichier doit être constituée du nom de la liste (abréviation), du nom et du prénom de la personne candidate.

Nous vous remercions également de nous transmettre votre **logo numérisé** en vue de l'élaboration du bulletin et de la publication sur Internet. Ce dernier est à nous remettre **au plus tard au moment du dépôt des listes**.

Afin de pouvoir traiter de manière informatisée les listes, nous vous remettons en annexe un modèle de présentation de la liste de candidature. **Nous vous prions donc instamment d'utiliser exclusivement le modèle mis à votre disposition, sans le modifier.**

Ainsi, au moment du dépôt de la liste à la chancellerie d'État, **vous pourrez nous remettre, en plus de la version papier qui contiendra les signatures et l'attestation des communes, la version informatisée**.

CH-2002 NEUCHÂTEL 2 RUE DE LA COLLÉGIALE 12 CASE POSTALE 1
TÉL. 032 889 40 03 CHANCELLERIE.ETAT@NE.CH WWW.NE.CH

Nous vous prions également de bien vouloir prendre contact avec la chancellerie d'État pour convenir du moment du dépôt.

En restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Monsieur le président, Madame la secrétaire, Monsieur le secrétaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 6 novembre 2026

La vice-chancelière
Aurelia Di Lenardo

Annexes : mentionnées